



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-huitième session

Vendredi 10 juillet 1959
à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Point 4 de l'ordre du jour:

Page

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme:

- a) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- b) Concentration des activités, et résolution 1272 (XIII) de l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la documentation;
- c) Rapport sur l'évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme;
- d) Action concertée 71
Débat général (suite) 71

dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

- a) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (E/3186, E/3216, E/3222, E/3231, E/3235, et Add.1 et 2, E/3238, et Add.1 et 2, E/3242, E/3245 et Add.1, E/3247, E/3248, E/3251, E/3261, E/3271, E/3275)
- b) Concentration des activités, et résolution 1272 (XIII) de l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la documentation (E/3274, E/3277)
- c) Rapport sur l'évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3250 et Add.1)
- d) Action concertée

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Président: M. Daniel COSÍO VILLEGAS (Mexique)

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Canada, Grèce, Inde, Israël, Italie, Portugal, Roumanie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

1. M. COLE (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) dit que le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) savent l'intérêt croissant et constant que le Conseil économique et social porte à de nombreux aspects des travaux de l'Agence et ont décidé, à l'unanimité, qu'un rapport serait annuellement soumis au Conseil. Le premier rapport (E/3248) a pour objet de faire connaître les travaux de l'Agence dans les domaines qui présentent un intérêt particulier pour le Conseil.

2. L'année écoulée a été très importante pour le développement des activités de l'Agence, qui visent toutes, directement ou indirectement, deux objectifs fondamentaux: l'action en faveur du développement et de l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire et l'application des radioisotopes et des sources de rayonnements dans la recherche, l'industrie et l'agriculture, ainsi qu'en médecine. De ce fait, de lourdes responsabilités incombent à l'Agence, qui doit protéger le public contre le danger des rayonnements et aussi veiller qu'il ne soit fait appel à son concours qu'à des fins pacifiques.

3. L'année précédente, la Conférence générale a demandé au Conseil des gouverneurs d'étudier les mesures propres à favoriser la mise en exploitation de l'énergie d'origine nucléaire dans les régions peu développées du monde. Le programme adopté par le Conseil des gouverneurs se compose de plusieurs parties. La première phase comprend l'étude des possibilités techniques d'emploi des réacteurs existants dans les régions peu développées; ensuite, viendra l'étude des prix de revient. Des dispositions ont été prises pour réunir en

1960 une conférence qui examinera les possibilités techniques de réalisation de réacteurs nucléaires de faible et moyenne puissance, les aspects économiques de ces réacteurs, et leur emploi dans les régions peu développées. En même temps, l'Agence recherche les emplacements qui paraissent bien se prêter à la mise en place d'installations nucléaires, c'est-à-dire les endroits où l'on a un besoin urgent d'énergie et où le prix de revient de l'énergie classique est élevé. Un grand nombre d'Etats membres ont déjà fait connaître qu'ils désiraient participer à cette étude.

4. L'Agence comprend bien que le problème de la mise en exploitation de l'énergie d'origine nucléaire dans un pays donné n'est qu'un des éléments du problème général du développement de l'énergie, et que ce dernier, à son tour, s'inscrit dans le cadre du problème complexe et plus vaste du progrès économique et social. L'Agence doit donc tenir pleinement compte des considérations économiques d'ordre général, lorsqu'elle recommande ces premiers emplacements pour l'installation d'usines productrices d'énergie d'origine nucléaire.

5. Dans cette recherche d'emplacements satisfaisants, les commissions économiques régionales peuvent être, et ont déjà été, d'un grand secours. L'Agence sera heureuse de recevoir tous renseignements et avis que l'Organisation des Nations Unies et ses commissions lui fourniront touchant l'énergie électrique classique, ainsi que les facteurs économiques qui entrent en jeu dans des régions déterminées. L'Agence estime que, au cours de l'exécution du programme, des projets du genre de ceux que le Conseil envisage dans sa résolution 694 E (XXVI) verront probablement le jour, et que la coopération entre le Conseil et l'Agence s'en trouvera renforcée. Comme on le sait, cette résolution invite l'Agence à recommander au Conseil les projets qui pourraient être utilement entrepris par celui-ci, ou ses organismes subsidiaires, en vue d'aider l'Agence.

6. L'Agence a pris note avec intérêt de la résolution 710 B (XXVII) du Conseil, en date du 17 avril 1959, qui se rapporte à l'élaboration d'une méthodologie pouvant servir à évaluer les ressources énergétiques, et à la préparation de cycles d'étude destinés à faire mieux connaître les problèmes économiques que pose l'aménagement des ressources énergétiques dans les pays sous-développés. Le Conseil des gouverneurs a autorisé M. Cole à donner au Conseil l'assurance que l'Agence sera très heureuse de participer à tous les travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies en application de cette résolution, qui pourraient intéresser la mise en exploitation de l'énergie d'origine nucléaire.

7. L'Agence attribue une importance capitale à l'action qu'elle mène pour favoriser la mise en exploitation de l'énergie d'origine nucléaire et aider à produire cette énergie dans les régions peu développées. Le rapport du Secrétaire général sur les applications économiques de l'énergie atomique (E/3005)¹ fait ressortir très clairement à quel point un grand nombre des régions peu

développées manquent de combustibles classiques. On estime que le potentiel énergétique des gisements d'uranium et de thorium qui se trouvent à la surface de la terre est infiniment plus grand que celui des réserves mondiales de pétrole et de charbon. Si la technologie de l'énergie d'origine nucléaire n'a peut-être pas progressé tout à fait aussi vite qu'on l'espérait il y a quelques années, elle a néanmoins avancé à grands pas, et l'Agence est convaincue qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elle sera la plus grande source de combustibles de remplacement pour un monde qui, au cours des prochaines décennies, consommera probablement une grande partie de son patrimoine limité de combustibles classiques.

8. Passant à l'autre domaine des activités techniques de l'AIEA, M. Cole ajoute que le Conseil n'ignore pas le grand nombre d'usages prouvés et probables des radioisotopes et des sources de rayonnements. Les radioisotopes sont l'instrument de laboratoire le plus précieux qui ait été découvert depuis le microscope. Les rayonnements sont également utilisés comme procédé nouveau et remarquablement précis d'analyse chimique et fournissent un moyen nouveau et précieux pour la recherche du pétrole. Les sommes que ces nouvelles techniques permettent maintenant d'économiser sont déjà évaluées à des centaines de millions de dollars par an, dans un seul pays. L'Agence s'efforce tout particulièrement d'aider au développement de la technologie des rayonnements et des radioisotopes, afin de répondre aux besoins particuliers des régions peu développées du monde. Il convient de prêter plus d'attention à son utilisation pour l'étude des maladies tropicales, à son emploi pour la solution de problèmes agricoles régionaux et locaux et pour les recherches biologiques et physiques intéressant les pays peu développés.

9. Pour s'acquitter de sa mission dans les deux grands domaines techniques de sa compétence, l'Agence a adopté les méthodes mises au point par d'autres institutions des Nations Unies au cours des dix dernières années. L'Agence a reçu plus de 800 demandes de bourses de perfectionnement et elle en a retenu plus de 500. Elle a également approuvé pour 7 Etats membres des projets d'assistance technique, dont la plupart ouvriront la voie à l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire et des isotopes en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

10. Du fait que l'Agence a été admise à participer au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies², ses activités d'assistance technique ont beaucoup gagné en importance. En 1960, la procédure d'élaboration des programmes à l'échelon national, en ce qui concerne le Programme élargi, s'appliquera pleinement à l'Agence. Celle-ci fait grand cas de l'aide que le Bureau de l'assistance technique (BAT) lui a déjà fournie par l'intermédiaire de ses services centraux et de son personnel local. L'Agence apprécie également le souci que toutes les autres organisations des Nations Unies ont eu de lui faire une place pour ce qui est de

¹ Publication des Nations Unies, N° de vente: 1957.II.E.2.

² Voir la résolution 704 (XXVI) du Conseil, dont l'Assemblée générale a pris acte dans sa résolution 1255 (XIII).

l'application du programme, bien qu'actuellement ses ressources n'accusent plus d'augmentation. Le montant de 600.000 dollars provisoirement prévu pour l'AIEA dans le Programme élargi pour 1960 ne doit être considéré que comme une indication, un point de départ, puisqu'il s'agit d'une somme inférieure au dixième du budget de l'Agence, alors que, pour presque toutes les institutions spécialisées, les fonds du Programme élargi représentent 25 % au moins de leurs propres programmes ordinaires. Le développement du programme d'assistance technique de l'Agence et, en particulier, des activités relatives à la formation et aux échanges, a été d'une rapidité surprenante.

11. Le Statut de l'AIEA prévoit également la fourniture directe de matières nucléaires, sous forme fissile ou brute, pour les projets de réacteurs des Etats membres, et l'Agence est désormais en mesure de fournir des produits fissiles spéciaux en quantités appréciables. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la conclusion par l'Agence de trois accords — l'un avec le Royaume-Uni, l'autre avec l'URSS et le troisième avec les Etats-Unis d'Amérique — par lesquels ces trois pays se sont engagés à fournir à l'Agence des matières nucléaires spéciales, conformément à certaines conditions spécifiées dans les accords. En vertu de ces arrangements, 5.140 kg d'uranium-235 (sous forme d'uranium enrichi) ont été mis à la disposition de l'Agence

12. Plusieurs autres Etats membres ont offert à l'Agence de l'uranium naturel et d'autres matières brutes. C'est ainsi que les Gouvernements de la Belgique, de l'Union Sud-Africaine et du Canada ont récemment fait savoir au Directeur général qu'ils étaient disposés à vendre à l'Agence de l'oxyde d'uranium. L'Agence a reçu des offres semblables d'autres pays. Grâce à ces appuis, elle pourra désormais s'acquitter de la principale fonction qui lui est conférée par son Statut, c'est-à-dire servir d'intermédiaire pour la fourniture de matières brutes et de produits fissiles aux Etats membres.

13. A la demande du Gouvernement japonais, l'Agence a fourni au Japon trois tonnes d'uranium naturel pour la construction d'un réacteur de recherche. C'est à l'occasion de cette transaction qu'il a été procédé pour la première fois à une adjudication sur le plan international pour la fourniture d'uranium naturel et à des cotations internationales publiques des prix de l'uranium. Trois Etats membres ont fait des offres, et c'est celle du Canada, qui a généreusement offert de fournir ce produit gratuitement, qui a été retenue.

14. Il est absolument indispensable que la santé et la sécurité de l'humanité et les ressources économiques mondiales ne soient pas mises en danger par le développement de la technique nucléaire. Le rôle de l'Agence dans le domaine de la santé et de la sécurité et les travaux de réglementation nécessaires se sont révélés beaucoup plus importants qu'on ne l'avait prévu à l'origine. Pour que l'énergie nucléaire et l'emploi des radioisotopes puissent se développer sans danger, il importe d'uniformiser ou de normaliser autant que possible les lois et règlements applicables dans tous les pays, et l'Agence pourra donner à ce sujet d'utiles conseils. La question

de la protection contre les rayonnements et le problème connexe de l'évacuation des déchets atomiques ou de l'entreposage des matières irradiées inutilisées occupent une place particulièrement importante dans les activités de recherche de l'Agence et dans son programme d'encouragement à la recherche. Toutefois, l'Agence est loin de disposer du personnel spécialisé dont elle a besoin, et ses activités d'assistance technique continueront de dépendre, dans une large mesure, de la bonne volonté des Etats membres, notamment de ceux qui ont déjà une grande expérience de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, sur qui elle devra compter pour obtenir les services d'un personnel ayant la compétence scientifique voulue.

15. Ce que fait l'Agence dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire, des radioisotopes et de la protection contre les rayonnements, lui a souvent donné l'occasion de suivre les travaux d'autres institutions des Nations Unies. Un rapport détaillé sur la coordination des activités a été présenté par le Comité administratif de coordination (CAC) (E/3247, annexe II). Pendant l'année écoulée, l'Agence a conclu des accords régissant ses relations avec cinq institutions spécialisées: l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Un accord avec une sixième institution, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), a maintenant été approuvé par le Conseil des gouverneurs. Une procédure a été mise au point, grâce à laquelle l'Agence, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées peuvent se consulter en temps utile sur leurs plans respectifs. Ainsi, un très grand nombre des réunions scientifiques et techniques prévues par l'Agence seront organisées conjointement par l'Agence et les institutions spécialisées qui s'intéressent aux mêmes questions. Déjà l'Agence et l'OMS ont organisé de concert, en février 1959, des Journées d'études sur l'exploration médicale par radioisotopes. Un colloque sur les effets directs des radiations faiblement ionisantes a été organisé à Venise par le Comitato Nazionale per la Ricerca Nucleare, l'Agence et l'UNESCO, et un cycle d'études sur l'énergie atomique et les problèmes qu'elle pose en matière d'enseignement se tient actuellement à Saclay (France) sous les auspices de l'Agence et de l'UNESCO. L'Agence a mis au point des méthodes de coordination étroite avec l'UNESCO pour l'octroi de bourses de perfectionnement et pour la mise au courant, de concert, des membres des missions d'assistance technique. La coordination assurée par les accords conclus avec les différentes institutions spécialisées s'est développée encore bien davantage depuis que l'Agence participe aux travaux du CAC et au Programme élargi d'assistance technique. M. Cole saisit cette occasion pour indiquer que les suggestions faites par le représentant des Pays-Bas touchant la coordination (1074^e séance) retiendront toute l'attention de l'Agence.

16. Le domaine dont s'occupe l'Agence est extrêmement complexe, et de nombreuses difficultés devron

encore être surmontées avant que puisse se concrétiser entièrement la promesse d'une vie plus prospère pour toutes les nations.

17. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que l'examen annuel actuellement en cours a un double but: d'une part, faire en sorte que les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies soient organisées de manière à donner les meilleurs résultats dans la limite des ressources disponibles; d'autre part, relier ces activités à celles des institutions spécialisées, afin d'assurer une planification judicieuse et une étroite coopération. Le Conseil doit également examiner l'évolution probable de l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social au cours des cinq années à venir, et voir quelle orientation il conviendrait de lui donner pour qu'elle contribue le plus efficacement à la solution des problèmes mondiaux.

18. Certains ont critiqué le Conseil économique et social, disant qu'il avait échoué dans sa tâche et qu'il n'était pas assez représentatif de l'ensemble des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement des Etats-Unis estime que ces critiques et ces appréhensions ne sont pas justifiées. Il croit fermement que le Conseil doit devenir un organe de première importance et qu'il importe de tout faire pour le renforcer et en accroître l'efficacité. Il conviendrait d'en élargir la composition et d'en faire véritablement un centre où l'on puisse discuter à fond et sous tous leurs aspects les problèmes urgents de caractère économique et social qui se posent à l'époque moderne, chose difficilement faisable à l'Assemblée générale, où, fatalement, la politique est présente et où les questions économiques ne sont pas discutées avec détachement.

19. Se référant aux nombreuses initiatives constructives prises par le Conseil au cours des années, à commencer par l'institution du Programme élargi d'assistance technique, le représentant des Etats-Unis déclare que l'on peut, et que l'on doit, prendre de nouvelles initiatives pour aider à faire face à des besoins économiques et sociaux pressants. Si l'on veut parvenir à une action d'ensemble bien coordonnée, il est indispensable que le Conseil ait assez d'autorité pour pouvoir donner une orientation et des directives précises aux nombreux organes subsidiaires qu'il a créés, à ses commissions techniques, à ses commissions économiques régionales, et aux divers organes d'exécution tels que ceux qui sont chargés d'administrer le Programme élargi d'assistance technique ou le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). C'est également une erreur de croire que ces organes subsidiaires pourraient se développer plus rapidement s'ils étaient indépendants du Conseil. Seul le Conseil, s'il est assez fort, pourra encourager comme il convient les programmes spéciaux et les activités régionales, sans perdre de vue le but commun à atteindre, qui est de mettre sur pied une économie mondiale saine et d'assurer à tous des niveaux de vie plus élevés.

20. Le problème particulier de la coordination doit être confié à un groupe relativement restreint de spécialistes tel que le Conseil; étant donné la complexité du

problème, si l'Assemblée générale se chargeait de la coordination, on irait presque certainement à l'encontre du but souhaité, et les institutions spécialisées pourraient craindre que l'on n'empiète indûment sur leur autonomie. Le Gouvernement des Etats-Unis tient beaucoup à voir renforcer le Conseil, et il espère que l'on pourra utiliser davantage les services des délégations permanentes des divers gouvernements accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les membres de ces délégations qui sont spécialistes des questions économiques et sociales pourraient avoir des entretiens et se réunir officieusement entre les sessions du Conseil et de l'Assemblée, de façon à mieux comprendre leurs problèmes respectifs et à trouver les moyens d'accroître l'efficacité du Conseil. La délégation des Etats-Unis serait également favorable à des consultations officieuses avec des personnalités marquantes du Secrétariat, notamment avec le Secrétaire général, dont la largeur de vues et le jugement pénétrant seraient extrêmement précieux. Au demeurant, pareils échanges de vues pourraient peut-être contribuer à combler le fossé qui menace de se creuser entre le Conseil et l'Assemblée générale.

21. Passant au rapport du Secrétaire général intitulé « Observations sur le programme de travail du Conseil dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme » (E/3274), M. Kotschnig souligne que la délégation des Etats-Unis approuve la fusion de l'Administration de l'assistance technique et du Département des affaires économiques et sociales, qu'elle considère comme une décision des plus judicieuses, de nature à permettre la meilleure utilisation des ressources. Cette fusion donnera plus de cohésion aux activités d'assistance technique, que l'on pourra ainsi mieux adapter à l'ensemble des besoins des divers pays en matière de développement économique. Toutefois, il ne faut rien faire qui puisse affaiblir le principe de l'élaboration des programmes et de la présentation des demandes à l'échelon national. Ni le Département des affaires économiques et sociales ni les secrétariats des commissions régionales ne doivent jouer un rôle déterminant qui leur ferait assumer la responsabilité qui incombe aux pays d'arrêter leurs propres plans de développement et leurs propres programmes d'action. Il serait extrêmement fâcheux que l'on puisse attribuer au Secrétariat la paternité des plans ou projets de tel ou tel pays ou qu'il cherche à imposer à un pays une doctrine économique ou des méthodes d'action déterminées.

22. Les observations relatives aux techniques d'étude contenues dans le rapport du Secrétaire général (E/3274, paragraphe 12), comme dans le rapport du CAC (E/3247, annexe III) et dans le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) (E/3246/Rev.1), indiquent d'importantes modifications dans l'élaboration et l'utilisation des méthodes de recherche dans le domaine économique; de graves problèmes se posent à ce sujet, concernant notamment la possibilité d'obtenir des données de base en vue de l'application de ces techniques — spécialement dans les pays peu développés — la valeur des conclusions obtenues à l'aide de ces techniques, compte tenu du caractère dynamique du développement économique et technologique moderne, et la mesure dans laquelle des

conclusions de ce genre peuvent aider les divers pays à mettre au point leurs programmes de développement. Ni l'Organisation des Nations Unies, ni les pays peu développés ne peuvent se permettre de commettre des erreurs coûteuses au départ; pour ces derniers pays, la désillusion qui en résulterait risquerait d'avoir les conséquences les plus graves. La délégation des Etats-Unis estime, pour cette raison, qu'il convient de procéder à une analyse critique approfondie des nouvelles techniques de recherche qui se répandent à l'Organisation des Nations Unies et dans ses organes subsidiaires, et elle soumettra, en comité, une résolution appropriée à cet effet.

23. Pour ce qui est des autres questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général, le Gouvernement des Etats-Unis pense qu'il convient de laisser le Secrétaire général libre de fixer l'échelonnement des travaux en vue de l'achèvement de certaines études relatives aux produits de base et aux droits de l'homme. En ce qui concerne les observations du Secrétaire général au sujet des transports et communications (E/3274, paragraphes 15 et 16), le représentant des Etats-Unis rappelle que le Comité économique a déjà approuvé, à sa 266^e séance, une proposition visant à mettre fin au mandat de la Commission des transports et des communications et à transférer le reste de ses activités à d'autres organes. En matière de défense sociale (E/3274, paragraphe 17), la délégation des Etats-Unis approuve un certain degré de décentralisation, à condition qu'on laisse au Siège de l'Organisation des Nations Unies la direction des travaux dans ce domaine, avec le personnel requis à cette fin.

24. Le représentant des Etats-Unis passe ensuite aux rapports des institutions spécialisées. Il rend hommage à l'œuvre de l'OMS et exprime le vif intérêt de sa délégation pour la concentration progressive des efforts de l'UNESCO sur les programmes d'éducation en Asie, en Afrique, dans le Moyen-Orient et en Amérique latine, ainsi que pour les encouragements que l'UNESCO donne aux échanges scientifiques et culturels.

25. La délégation des Etats-Unis pense que la FAO a raison de chercher à appeler l'attention du monde sur le problème séculaire de la famine et de la nutrition, et elle compte que la campagne mondiale de lutte contre la faim fera comprendre partout que ce problème peut et doit être résolu.

26. La délégation des Etats-Unis a été heureuse de constater que l'OIT est parvenue à une solution équilibrée, en prenant en considération à la fois le besoin d'établir des normes au moyen de conventions et de recommandations et la nécessité de plus en plus impérieuse d'adopter des programmes d'action, tout particulièrement dans le domaine de la main-d'œuvre — notamment pour ce qui est de la productivité et de l'automation. La délégation des Etats-Unis a noté également avec satisfaction que le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a décidé de participer pleinement à l'évaluation quinquennale des programmes et des activités.

27. Le représentant des Etats-Unis félicite l'OMM de la part qu'elle a prise au succès de l'Année géophysique

internationale, l'effort le plus remarquable qui ait jamais été entrepris en commun pour explorer les secrets de l'univers. La délégation des Etats-Unis accueille avec satisfaction la création, par l'OMM, d'une Commission de météorologie hydraulique. Elle souhaiterait que l'OMM assume plus complètement, sur le plan international, la responsabilité dans le domaine de l'hydrologie, et elle présentera, en comité, un projet de résolution à cet effet.

28. L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO) a maintenant commencé ses travaux, et il faut espérer qu'elle sera en mesure d'établir des rapports étroits avec d'autres institutions, notamment avec l'AIEA, pour ce qui est de l'élimination des déchets atomiques et de la construction des navires à propulsion atomique.

29. Examinant le rapport du CAC (E/3247), M. Kotschnig souligne que, comme le représentant des Pays-Bas, il s'intéresse tout spécialement à la section II relative à la révision de l'organisation et des procédures du CAC. L'évolution qui amène actuellement le CAC à s'occuper de questions, de programmes et de directives de fond est à la fois naturelle et souhaitable, et le Gouvernement des Etats-Unis espère que le CAC présentera des suggestions et prendra des initiatives en vue d'aider le Conseil à développer les programmes d'action. Il n'y a eu, toutefois, que fort peu de changements sur le plan administratif, et la délégation des Etats-Unis se demande si le personnel actuel suffit pour exécuter les tâches de plus en plus lourdes qui incombent au CAC et à son Comité préparatoire. D'autres parties du rapport seront examinées ailleurs au cours de la présente session, et M. Kotschnig entend se borner, pour l'instant, à présenter des observations concernant la section VI et les annexes I et II.

30. Le rapport montre que la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées devient, dans certains domaines, suffisamment étroite pour justifier l'appellation d'action concertée. Cette observation vaut pour le développement communautaire et, à longue échéance en tout cas, pour la mise en valeur des ressources hydrauliques. Cinq à six institutions spécialisées s'occupent de cette seconde question; la création par l'OMM d'une Commission de météorologie hydraulique et celle du Centre d'aménagement des ressources hydrauliques des Nations Unies marquent des progrès dans le sens souhaitable, et il y a lieu d'appuyer entièrement ces initiatives. M. Kotschnig se félicite également des progrès de l'action concertée dans les domaines de l'habitation, de la construction, de la planification et de l'urbanisation. D'autre part, la délégation des Etats-Unis estime qu'il n'y aurait guère d'avantages à ce que le CAC entreprenne d'établir un programme d'action concertée en matière d'industrialisation et de productivité, car il s'agit de problèmes si vastes et si variés qu'ils appellent chacun une action distincte, bien que coordonnée, de l'Organisation des Nations Unies et de certaines institutions spécialisées. De même, le CAC ne pense pas qu'une action concertée touchant les effets des radiations résultant de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques soit

actuellement indiquée ou souhaitable. La délégation des Etats-Unis partage cet avis, d'autant que le principal organisme intéressé, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ne relève pas de l'autorité du Conseil.

31. L'annexe II du rapport du CAC, relative à la coordination des activités dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, donne une idée très claire des programmes qui prennent forme dans ce domaine, en particulier des programmes de l'AIEA, mais aussi de ceux qui sont entrepris par des organisations telles que l'OIT, l'UNESCO, l'OMS, la FAO et l'OMM. Les relations entre les institutions intéressées paraissent être aussi étroites qu'on peut le souhaiter. Le Conseil portera peut-être un intérêt particulier à la section E, consacrée aux piles et à l'énergie nucléaire, étant donné les besoins d'énergie de tous les pays et les perspectives qui s'offrent d'obtenir de l'énergie nucléaire à un prix raisonnable. Les Etats-Unis constatent avec satisfaction qu'il est reconnu dans le rapport que l'AIEA doit s'occuper spécialement du coût de l'énergie nucléaire, tandis que l'évaluation du coût de l'énergie classique est avant tout du ressort de l'Organisation des Nations Unies. Il serait possible, sur cette base, d'établir une collaboration étroite en matière d'études comparatives des coûts. Certains travaux ont déjà été amorcés dans cette direction; mais des études communes complètes ne devraient être entreprises que lorsque l'AIEA l'aura formellement demandé au Conseil, conformément à la résolution 694 E (XXVI) du Conseil. La délégation des Etats-Unis a été étonnée de lire, au paragraphe 60 de l'annexe II, que l'Organisation des Nations Unies et peut-être la Banque internationale pour la reconstruction et le développement collaboreront avec l'AIEA à l'organisation d'une conférence technique sur les génératrices de faible et de moyenne puissance. Elle souhaiterait obtenir des éclaircissements sur ce paragraphe et voudrait savoir par qui, et en vertu de quels pouvoirs, des dispositions ont été envisagées en vue de la participation de l'Organisation des Nations Unies à une telle conférence.

32. Abordant l'examen du rapport relatif à l'évaluation des programmes pour la période 1959-1964 (E/3260 et Add.1), dont l'objet est d'indiquer la mesure dans laquelle les programmes correspondent à des besoins fondamentaux et de montrer clairement la direction prise par les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, le représentant des Etats-Unis félicite chaleureusement le Secrétaire général de la haute qualité des exposés contenus dans les chapitres II et III, qui traitent, respectivement, des besoins croissants d'action internationale et des nouvelles possibilités d'action internationale. L'essentiel du rapport se trouve dans les chapitres IV et V, relatifs aux principaux aspects de l'évolution des programmes de fond et d'action. Dans certains passages, il semble que l'on n'ait pas suffisamment tenu compte des programmes passés et présents et de l'expérience acquise au cours de leur exécution; or, ces éléments aideraient à comprendre les prévisions faites au sujet de ces programmes pour

les cinq années à venir, compte tenu de l'évolution des besoins et de l'apparition de nouveaux besoins urgents. Dans d'autres passages, on ne traite que des programmes déjà en cours, sans essayer véritablement d'en prévoir le déroulement futur; en outre, on n'y fait qu'incidemment allusion à la coopération avec les institutions spécialisées, ce qui donne l'impression que certains projets et programmes ont été entrepris par l'Organisation des Nations Unies alors que ce sont d'autres institutions qui ont pris à leur charge une part prépondérante des travaux.

33. La méthode décrite au paragraphe 5 du chapitre premier, qui écarte l'étude des questions d'organisation, est essentiellement juste, mais elle paraît avoir été poussée un peu trop loin. C'est ainsi que la section concernant le FISE (chapitre IV, section xviii) ouvre des perspectives, mais, en laissant de côté certaines questions d'organisation, donne une idée inexacte de l'évolution des programmes de cet organe, telle qu'on peut la prévoir. Par exemple, aux paragraphes 136 et 137, on laisse entendre que le FISE sera appelé à étendre le champ de son activité à des questions qui relèvent, en fait, de la compétence d'autres organisations. Or, si l'on rapproche le paragraphe 129 du paragraphe 183, on constate que le FISE est disposé à apporter une assistance matérielle à divers projets et programmes, mais que d'autres institutions sont chargées de fournir les avis et le personnel techniques au titre du Programme élargi d'assistance technique. Cela signifie que le FISE, étant donné les fonds importants dont il dispose, est en mesure d'exercer une grande influence sur le développement des activités d'autres organisations, ce qui pourrait entraîner un déséquilibre fâcheux des programmes de ces dernières. D'un autre côté, si le FISE devait financer les services techniques et assurer la rémunération du personnel nécessaire à ces programmes, il risquerait fort d'y avoir double emploi avec les activités d'autres institutions.

34. Le chapitre VI, relatif aux tendances générales qui se dégagent des évaluations de programmes, semble la partie la moins satisfaisante du document. Certes, l'Organisation des Nations Unies doit bâtir sur des bases solides, mais en définissant l'action à laquelle elle peut aisément contraindre, le chapitre VI fait, dans une certaine mesure, double emploi avec le chapitre III. De plus, il paraît y avoir quelque confusion des responsabilités en ce qui concerne certains services du Secrétariat et les rouages de l'assistance technique, ce qui soulève des problèmes d'administration dont l'influence peut être considérable sur l'évolution des programmes. Quant à la section j du chapitre VI, relative à l'harmonisation plus étroite des points de vue économiques et sociaux, elle risque aussi de ne pas donner une idée claire des fonctions incombant à divers services de l'Organisation des Nations Unies, non plus que de programmes en fait bien déterminés. Les exemples, fournis au hasard, ne donnent pas l'impression, pourtant nécessaire, d'une croissance vigoureuse et disciplinée. M. Kotschnig pense que le chapitre VI devrait être rédigé de façon plus claire, aussi bien pour le fond que pour la présentation, et qu'il serait utile d'ajouter un chapitre qui pourrait être intitulé « Le grand des-

sein » et résumerait les principaux aspects de l'évolution des programmes, telle qu'on peut la prévoir. Ce nouveau chapitre pourrait aussi faire ressortir plus clairement que de nombreux programmes sont conduits sous les auspices tant des institutions spécialisées que de l'Organisation des Nations Unies. Quant à l'analyse des relations réciproques établies en conséquence entre les institutions, c'est là une tâche qui, bien entendu, incombe avant tout à la Commission de l'évaluation des programmes, créée par le Conseil [résolution 694 D (XXVI)], mais les avis de l'Organisation des Nations Unies et des autres institutions participantes seraient utiles à cet égard.

35. La timidité du chapitre VII, qui traite de l'ampleur des modifications probables du montant des crédits nécessaires, s'explique probablement par le désir de limiter le plus possible l'accroissement des dépenses. Néanmoins, les estimations de ces modifications ne paraissent pas tenir compte des réalités. Une expansion normale de 5% par an suffirait à entraîner une augmentation d'au moins 4.500.000 dollars en cinq ans, et ce chiffre serait dépassé en cas d'accroissement important, à moins que l'on ne réduise les activités actuelles. Les estimations, prévoyant une augmentation de 2.500.000 à 3.500.000 dollars, devront donc être revues, mais il serait bon que, avançant des chiffres plus élevés, on précise que, à long terme, les difficultés de recrutement de personnel pourraient être un obstacle plus sérieux que la limitation des crédits.

36. Le représentant des États-Unis espère que ses observations faciliteront le travail éventuel de révision de l'évaluation et aideront les institutions spécialisées qui sont en train de préparer leurs propres évaluations. Il faudrait, notamment, que les institutions puissent accorder plus d'attention encore à la question de l'interdépendance de leurs programmes. La Commission de l'évaluation des programmes a besoin de l'aide et du concours de tous pour s'acquitter de la tâche importante et difficile qui lui a été fixée.

37. M. MAHEU (Directeur général par intérim de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), présentant le rapport de l'UNESCO (E/3242), signale que le chapitre I rend compte de la dixième session de la Conférence générale, qui a arrêté une politique de consolidation et de développement, sans transformations radicales. La partie A du chapitre II définit les trois projets majeurs qui constituent un des éléments essentiels du programme de l'UNESCO. Le projet relatif au développement de l'enseignement primaire en Amérique latine est en plein essor. Le projet destiné à stimuler et développer les recherches scientifiques sur les problèmes relatifs à la zone aride est remarquable par l'étroite coopération, essentielle pour le développement futur de cette entreprise, qui s'est instaurée entre l'UNESCO, la FAO, l'OMS, l'OMM et, bien entendu, l'Organisation des Nations Unies. Enfin, le projet relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident est, sans doute, celui qui a suscité la participation la plus enthousiaste de la part des États membres. La partie B du chapitre II donne trois exemples des réalisations de l'UNESCO en 1958: volume II de l'ouvrage *L'Édu-*

cation dans le monde, consacré à l'enseignement du premier degré; Centre international de calcul; conventions internationales sur les échanges de publications.

38. Le chapitre III traite des progrès réalisés du point de vue de la concentration des activités et de la coopération avec les autres institutions des Nations Unies, notamment de la collaboration très satisfaisante qui s'est instaurée avec l'AIEA.

39. Dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de programme et de budget pour la période 1961-1962, l'UNESCO s'efforce de déterminer les modifications qu'il serait à la fois possible et souhaitable d'apporter à son action sans rompre la continuité indispensable de son progrès. Aussi porte-t-elle le plus grand intérêt aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant trois entreprises qui sont de nature à provoquer la réflexion sur les perspectives d'avenir: il s'agit de l'évaluation des programmes [résolution 1094 (XI) de l'Assemblée générale, résolutions 665 C (XXIV) et 694 D (XXVI) du Conseil], de l'enquête sur les tendances principales de la recherche scientifique [résolution 1260 (XIII) de l'Assemblée générale], et de l'étude sur les relations et les échanges internationaux dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture [résolution 695 (XXVI) du Conseil].

40. Pour ce qui est de l'évaluation des programmes, la Conférence générale a décidé que le Directeur général de l'Unesco ferait un rapport sur la question et elle a formulé à l'intention de celui-ci et du Conseil exécutif des directives appropriées. La rédaction du rapport se poursuit en même temps que l'élaboration du programme pour la période 1961-1962. Les suggestions de la Commission de l'évaluation des programmes ont été très utiles au secrétariat. L'UNESCO apprécie déjà mieux la valeur relative de ses programmes et attend avec beaucoup d'intérêt les conclusions du Conseil économique et social et de la Commission, qui feront certainement apparaître de nouvelles possibilités d'une meilleure articulation des programmes des diverses institutions.

41. Le rapport du CAC (E/3247) contient des indications intéressantes sur l'effort de coordination à l'échelon des secrétariats. Cependant, il y a des limites à l'autorité des secrétariats en pareille matière: l'évaluation des programmes doit permettre d'aller plus loin en définissant des cadres généraux pour l'action internationale. Par exemple, l'UNESCO souhaiterait que, lorsque le projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides arrivera à son terme en 1962, il soit continué au-delà de cette date par un projet plus vaste, qui ferait appel au concours de plusieurs organisations pour la mise en valeur systématique de certaines régions déshéritées en tenant compte des données fournies par la recherche scientifique.

42. Comme autres exemples d'activités qui permettront sans doute aux organes compétents des institutions intéressées et au Conseil économique et social de définir les grandes lignes d'une politique à long terme, le représentant de l'UNESCO cite l'étude sur les relations et les échanges internationaux dans les domaines

de l'éducation, de la science et de la culture, ainsi que l'enquête sur la science, sa diffusion et ses applications — deux champs de recherches immenses, où les relations bilatérales et multilatérales sont très complexes. Ce sont des travaux qu'il est impossible d'improviser et qui demandent du soin et du temps. C'est pourquoi les résultats de ces travaux ne seront soumis au Conseil économique et social que lors de sa trentième session. Le Conseil pourra ainsi se faire une idée de l'action internationale à entreprendre en matière scientifique et, comme il recevra en même temps le rapport de synthèse sur l'évaluation des programmes, il aura, en 1960, une vue d'ensemble d'un sujet de plus en plus important: le rôle de la science dans le monde moderne. Aussi paraît-il souhaitable d'attendre cette date pour discuter des questions qui font l'objet de l'étude et de l'enquête en cours.

43. La science est le moteur de l'évolution de la société; elle est aussi la clé du développement des pays sous-développés. Tant que ces pays ne posséderont pas de cadres scientifiques, ils ne seront susceptibles que d'améliorations superficielles et ne seront pas vraiment maîtres de leur destinée. De plus, la science n'est pas seulement un pouvoir, c'est aussi un esprit, l'esprit d'objectivité, et, à ce titre, le plus grand facteur de rapprochement entre les hommes.

44. L'UNESCO sait le rôle qu'elle a à jouer pour assurer une contribution plus efficace de la science au développement de l'humanité. Sans revendiquer aucun monopole, elle est consciente des hautes responsabilités qui lui incombent en vertu de sa Constitution. Grâce à l'expérience qu'elle a acquise depuis plus de douze ans, elle est en mesure de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne l'organisation de la documentation scientifique à l'échelon international, le développement de l'enseignement scientifique et technique, la diffusion des connaissances par les associations, les conférences et les publications spécialisées, l'équipement scientifique et la planification des recherches fondamentales.

45. Mais l'UNESCO ne saurait pour autant se détourner d'autres tâches indispensables. Les progrès de la science et de la technique ne rendent que plus nécessaire l'intensification des efforts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et de la culture afin de préserver l'équilibre humain.

46. M. JENKS (Organisation internationale du Travail) dit que l'année de la célébration du quarantième anniversaire de l'OIT s'est ouverte sous des auspices particulièrement favorables pour l'avenir de la collaboration de l'OIT avec l'Organisation des Nations Unies. Des représentants du Conseil d'administration du BIT et du Conseil économique et social se sont réunis en octobre 1958 pour parvenir à une pleine compréhension mutuelle touchant les relations réciproques de ces organes et l'évaluation des programmes pour la période 1959-1964. Ces représentants ont abouti à un complet accord; ils ont approuvé les principes généraux énoncés par le Conseil précisant le but et la nature des évaluations projetées; ils sont convenus que ces principes traduisaient l'esprit dans lequel les deux organes désiraient

travailler ensemble tout en s'acquittant de leurs responsabilités respectives; ils sont également convenus que la coordination était avant tout une question pratique; que, pour être aussi utile et fructueuse que possible, elle devait être orientée vers des résultats pratiques immédiats, et qu'elle reposait essentiellement sur la coopération (E/3186). A la suite de cette réunion, le Conseil d'administration a décidé que l'OIT coopérerait pleinement aux évaluations prévues et fournirait les renseignements nécessaires à la préparation du rapport d'ensemble envisagé.

47. Le secret de la croissance normale et ininterrompue de l'OIT réside dans sa constante adaptation à l'évolution des besoins. La réorganisation périodique à laquelle elle procède actuellement permettra à l'OIT de regrouper ses forces dans des sections un peu élargies, de façon à pouvoir consacrer plus d'attention à deux catégories importantes de travailleurs; les travailleurs non manuels, qui revêtent une grande importance dans les sociétés techniquement avancées, et les travailleurs ruraux, qui constituent l'élément essentiel de toutes les communautés sous-développées. En outre, l'OIT a procédé à une révision et à une réorganisation de son programme de conférences et de réunions. Un comité spécial a examiné cette question et a abouti à des conclusions que le Conseil d'administration a ratifiées à l'unanimité. Le Conseil économique et social prendra connaissance avec intérêt de deux de ces conclusions parmi les principales. En premier lieu, le Conseil d'administration a posé en principe qu'en dehors des sessions ordinaires de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration, les réunions principales de l'OIT devraient être limitées à quatre par année. En deuxième lieu, on a mis fin à l'existence de certaines commissions qui ne présentaient plus d'utilité, et les six comités de correspondance ont été remplacés par des groupes de conseillers extérieurs dont les avis peuvent être obtenus plus facilement et dont les membres peuvent assister aux réunions techniques en cas de besoin. D'autres améliorations des méthodes pratiques de travail sont à l'étude; on a fait un essai en vue de réduire de façon appréciable la longueur des documents et de supprimer les procès-verbaux des commissions dont les rapports retracent suffisamment les débats.

48. L'OIT a dû faire face à une autre crise de croissance, due au nombre toujours plus grand de rapports émanant des gouvernements concernant l'application des conventions et recommandations. Le nombre des rapports soumis pour examen chaque année est passé d'environ 1.300 en 1949 à 4.800 en 1959 et, pour examiner une documentation aussi abondante, on se heurte inévitablement à de très grandes difficultés pratiques. On a mis au point, à titre d'expérience, une méthode permettant de réduire le fardeau croissant ainsi imposé aux gouvernements et au BIT, sans, pour autant, diminuer l'efficacité des dispositions en vigueur; cette méthode consiste à présenter des rapports biennaux, et non plus annuels, sur les questions courantes, tout en conservant le système du rapport annuel lorsqu'il s'agit de questions de fond ou urgentes.

49. La politique suivie par l'OIT en matière de publications a continué de faire l'objet d'un examen incessant,

et le nombre des manuels pratiques publiés a augmenté. Comme par le passé, l'OIT s'efforce de publier les documents dans le plus grand nombre possible de langues; elle a donc été heureuse que la Ligue des Etats arabes ait récemment prêté son concours pour la traduction en arabe des conventions.

50. La discussion générale et l'examen de l'ensemble du programme par le Conseil d'administration à sa session d'automne constituent une autre innovation qui permettra au Conseil d'étudier le programme dans sa totalité avant de présenter le projet de budget annuel.

51. La politique de l'OIT est caractérisée par trois tendances permanentes: l'extension de son influence dans le monde, la diversification de ses activités, et l'intégration progressive de ces activités dans un programme général d'action.

52. Le rayon d'action de l'OIT s'est étendu du fait qu'elle a développé ses activités en Afrique. Quatre mesures d'importance ont été prises au cours des récents mois. Une étude portant sur la situation en Afrique, au sud du Sahara, a été publiée sous le titre *Les problèmes du travail en Afrique*³, et une enquête analogue est en préparation pour l'Afrique du Nord. Un centre d'action africain, qui doit surtout s'occuper des services d'assistance technique de l'OIT, s'est ouvert en Nigéria. Une Commission consultative africaine tripartite pour la région au sud du Sahara a été créée; elle tiendra sa première réunion en décembre 1959 et son ordre du jour comprendra deux questions d'une importance fondamentale: consultations entre employeurs et travailleurs et formation professionnelle et technique. Enfin, le Conseil d'administration a décidé de réunir une conférence africaine régionale à la fin de 1960. Pour toutes ces questions, l'OIT collabore étroitement avec l'Organisation des Nations Unies, notamment avec la Commission économique pour l'Afrique. Elle collabore aussi avec la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara, et avec la Ligue des Etats arabes. Le développement des travaux de l'OIT en Afrique aidera les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ce continent à tirer parti de l'expérience mondiale en cherchant à atteindre les objectifs de la politique sociale dans l'Afrique d'aujourd'hui.

53. En Europe, la conférence de caractère tripartite convoquée par l'OIT à la demande du Conseil de l'Europe a joué un rôle important dans l'établissement d'une charte sociale européenne. L'OIT continue à coopérer avec l'Organisation européenne de coopération économique, la Communauté économique européenne et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Sur le continent américain, l'OIT a resserré ses liens avec l'Organisation des Etats américains et a développé ses nombreuses activités pratiques.

54. Pour que ses programmes soient plus souples et mieux adaptés aux besoins, l'OIT a un peu modifié l'importance relative donnée aux différentes méthodes d'action; à l'heure actuelle, elle s'attache tout particulièrement à l'éducation et à la promotion sociale, notam-

ment à l'éducation ouvrière, au développement de méthodes rationnelles de direction et aux programmes relatifs aux relations entre employeurs et travailleurs.

55. Le programme d'éducation ouvrière, qui vient compléter le travail de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement, a pour but de permettre aux syndicalistes de faire face à leurs responsabilités croissantes, sur les plans économique et social. Ce programme prévoit l'octroi de bourses, l'organisation de cycles d'études, l'échange de renseignements et la publication de manuels d'éducation ouvrière; il prévoit également que l'OIT donnera des conseils et prêtera son concours pour la préparation et l'exécution des programmes. Cette activité est particulièrement importante pour les pays où le mouvement syndical en est à ses débuts. Le programme de relations entre employeurs et travailleurs qui a été mis en train en 1956 continue à être mené énergiquement et à prendre de l'extension.

56. Le Directeur général a récemment soumis au Conseil d'administration des propositions en vue de la création, sous l'égide de l'OIT, d'un institut international de hautes études sociales et du travail. Cet institut serait un lieu de rencontre pour les personnes qui jouent un rôle important dans la vie sociale et dans les mouvements syndicaux de leur pays. Au début, les participants seraient recrutés parmi les fonctionnaires, les employeurs et les syndicalistes, mais il faut espérer que ce centre attirera ensuite d'autres personnes, des chercheurs notamment. Sans doute, l'activité de l'institut serait-elle particulièrement intéressante et utile pour les pays sous-développés. L'institut serait un centre moderne pour l'enseignement et les échanges de renseignements et d'idées; les grands problèmes sociaux pourraient y être abordés au cours de discussions du type « table ronde », sans que l'on soit tenu d'aboutir à des conclusions formelles. Cet organisme serait semi-autonome, ce qui contribuerait à y faire régner une atmosphère de liberté intellectuelle. Cette proposition a été chaleureusement accueillie par beaucoup, et l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO seront consultées chaque fois que cela sera nécessaire.

57. Ces nouvelles activités d'ordre éducatif sont destinées à compléter l'œuvre qu'accomplit l'OIT sur le plan de l'action normative et pratique. Parmi les 93 conventions qui fixent actuellement des normes internationales, de plus en plus nombreuses sont celles qui sont maintenant applicables dans 30 à 55 Etats. Certaines d'entre elles sont même applicables à 89 territoires non métropolitains. L'OIT accueille avec une faveur particulière le projet de résolution approuvé par le Comité social à sa 396^e séance, aux termes duquel le Conseil invitera les gouvernements à ratifier la Convention de 1958 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, ou à prendre d'autres mesures appropriées en ce qui la concerne. L'OIT espère que les mesures décidées par les gouvernements touchant cette convention prendront, chaque fois que cela sera possible, la forme d'une ratification: la chose sera peut-être plus aisée du fait que la convention ne comporte d'engagements précis que sur des questions qui relèvent de l'autorité des pouvoirs publics.

³ BIT, *Etudes et documents*, nouvelle série, N° 48 (Genève, 1958).

58. A sa quarante-troisième session, la Conférence internationale du Travail a beaucoup ajouté à l'œuvre de l'OIT en matière de fixation de normes: elle a adopté à l'unanimité une recommandation concernant les services de médecine du travail dans l'entreprise et a approuvé dans une large mesure les termes des instruments internationaux que l'OIT prépare en consultation avec l'AIEA pour assurer la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes.

59. Les activités pratiques de l'OIT ont également continué à se développer. Une assistance technique a été fournie à soixante-deux pays; des programmes financés grâce aux fonds d'affectation spéciale ont été entrepris en Iran, en Tunisie et, plus récemment, au Venezuela; le programme ordinaire d'assistance technique, qui était malheureusement limité, prend actuellement de l'extension de façon à répondre aux besoins que ne satisfait pas le Programme élargi d'assistance technique. Le Conseil d'administration a maintenant décidé que l'OIT devrait jouer le rôle d'agent d'exécution pour les projets du Fonds spécial, lorsque le Directeur général du Fonds le lui demanderait; trois grands projets, pour lesquels il se peut que l'OIT serve d'agent d'exécution, ont été inscrits sur la première liste approuvée par le Conseil d'administration du Fonds spécial. L'OIT ne négligera rien pour aider le Fonds spécial à atteindre son but essentiel, qui est de faciliter de nouveaux investissements, car le bon fonctionnement de toute industrie dans les pays qui se développent rapidement suppose qu'il existe auparavant une main-d'œuvre suffisamment nombreuse et compétente pour satisfaire la demande et des cadres bien formés à tous les niveaux.

60. Si l'OIT tire de son œuvre quelque fierté, elle se rend compte que les difficultés et les responsabilités auxquelles elle doit faire face sont plus grandes que jamais, tout comme les possibilités qui s'offrent à elle. Le développement économique et social a acquis un dynamisme nouveau, mais il est désormais urgent d'accentuer encore ce dynamisme. Le lien essentiel qui unit l'OIT et l'Organisation des Nations Unies est cette volonté qu'elles ont en commun d'utiliser les ressources sans précédent dont dispose désormais l'humanité sur le plan scientifique et technique pour faire considérablement progresser le bien-être humain.

61. M. CUEVAS CANCINO (Mexique) est d'avis que la Commission de l'évaluation des programmes pourra s'inspirer utilement du rapport du Secrétaire général (E/3260 et Add.1). Les idées essentielles de ce rapport concernent les besoins à satisfaire grâce aux programmes internationaux, le rôle du capital humain et les obligations qui en découlent pour les pays en plein développement, l'internationalisation progressive des programmes de développement dans le monde. Le rapport montre que, pour mener à bien l'évaluation quinquennale, il ne suffit pas d'énumérer les programmes exécutés ou envisagés; il faut définir dans son essence ce qu'est et doit être le rôle économique et social des organisations de la famille des Nations Unies dans le monde. Le résultat doit être un document concis exposant en termes qualitatifs, plutôt que quantitatifs,

les objectifs que l'Organisation des Nations Unies aide à atteindre.

62. Le rapport du CAC (E/3247) s'attaque de front aux problèmes de structure que pose la coordination. M. Cuevas Cancino juge très important que le Comité conclue à la nécessité de reviser complètement le système interorganisations actuel de comités et groupes de travail. Il y a eu progrès dans l'action concertée pour la mise en valeur des ressources hydrauliques, grâce à la création d'un Centre d'aménagement, et pour ce qui est des programmes de construction d'habitations à bon marché.

63. La délégation du Mexique estime que la coordination assurée par le CAC est particulièrement utile en ce qui concerne les effets des radiations, question étroitement liée à l'avenir de l'humanité. Bien que, selon le CAC, les méthodes de consultation et de coordination à cet égard soient satisfaisantes, on ne saurait trop insister sur l'intérêt qu'il y aurait à les perfectionner. La délégation du Mexique espère que la coopération sera plus poussée avec l'IMCO et l'AIEA; elle a pris note avec satisfaction du premier rapport de l'AIEA (E/3248). Elle suit avec attention les progrès réalisés en ce qui est des programmes de construction d'habitations à bon marché.

64. M. Cuevas Cancino fait l'éloge des rapports présentés par les institutions spécialisés, notamment l'OIT (E/3245 et Add.1) et la FAO (E/3251); cette dernière travaille en liaison étroite avec le FISE. Il estime que le rapport de l'UNESCO (E/3242) met en relief comme il convient les problèmes de coordination, et il approuve la résolution de la Conférence générale tendant à ce que les efforts de l'UNESCO s'inscrivent dans le cadre d'une action concertée. Les rapports des institutions spécialisées désignent au Conseil un champ d'activité nouveau et important: l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Bien que les connaissances en la matière soient encore rudimentaires, il n'est nullement prématuré d'étudier la question, notamment du point de vue de la coordination. L'OACI, l'OMM, l'UIT et l'UNESCO ont toutes manifesté leur intérêt. Le Conseil devrait donc demander dès maintenant au CAC de se tenir au courant de tous les faits nouveaux concernant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

65. Le rapport du Secrétaire général, qui contient des observations sur le programme de travail du Conseil dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3274), est satisfaisant dans l'ensemble; il convient de souligner qu'il s'agit non pas de réduire les ressources, mais d'en tirer le meilleur parti.

66. Quant au rapport de la CEPAL, M. Cuevas Cancino estime que l'aperçu qu'il renferme donne une idée insuffisante de la collaboration active qui s'est établie entre la Commission et d'autres organisations ainsi que des nombreux projets communs qui sont en cours d'exécution. La délégation mexicaine a déjà insisté sur la nécessité de mettre au point de nouvelles méthodes de coopération régionale et elle constate avec satisfaction que l'on comprend maintenant mieux le problème. Divers éléments permettent d'espérer une coopération

plus poussée: la résolution du Conseil économique et social interaméricain relative à la coopération avec le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, la résolution adoptée par le Conseil de l'Organisation des Etats américains, qui autorise l'établissement de relations de travail entre le Conseil économique et social interaméricain et les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les produits de base, enfin, le rapport commun du Secrétaire exécutif de la

CEPAL et du Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain.

67. La délégation mexicaine constate avec satisfaction que les buts de la coordination sont de mieux en mieux compris et que les projets entrepris sont plus concentrés et de meilleure qualité.

La séance est levée à 18 heures.